



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06427

Numéro SIREN : 801 108 770

Nom ou dénomination : 21-22

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2016 sous le numéro de dépôt 74770

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-07-2016

N° DE DEPOT : 2016R074770

N° GESTION : 2014B06427

N° SIREN : 801108770

DENOMINATION : 21-22

ADRESSE : 139 avenue de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 30-10-2015

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

pour Avocat .

21-22
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 54, boulevard Pereire, 75017 Paris
801 108 770 RCS Paris
(la « Société »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
et le trente octobre, à dix heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- **Décision à prendre quant à la dissolution anticipée ou la poursuite de la Société du fait de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;**
- **Pouvoirs pour les formalités légales.**

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Charlotte Amory en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Tarik Benouarka est désigné en qualité de Secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Associés lors de leur entrée en séance. Celle-ci fait apparaître que les Associés présents ou représentés représentent la totalité des 100 actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- **un exemplaire des statuts de la société,**
- **les comptes, bilan et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2014,**
- **le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les Associés ont pu exercer leur droit d'information dans les délais fixés par la loi et les statuts.

L'Assemblée Générale lui donne acte de la validité de sa convocation.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2014 faisant apparaître que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société. En conséquence et conformément aux dispositions légales applicables, la situation devra être régularisée avant le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.



Anne-Charlotte Amory
Président



Tarik Benouarka
Secrétaire